

25 juillet 2013

**Intervention de Dominique BAERT (PS)
sur le projet de loi de règlement pour 2012**

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur général de la commission des finances,

Nous en sommes à la troisième lecture de ce projet de loi de règlement pour 2012, troisième lecture, donc lecture définitive. A quelques minutes du vote de ce texte, nul n'est besoin d'être trop disert car votre exposé liminaire, Monsieur le Ministre, fut parfaitement précis et les arguments ont déjà été échangés de part et d'autre lors des lectures précédentes. Cette loi de règlement pour 2012, carrefour de deux gestions entre l'ancienne et l'actuelle majorité, est cependant précisément l'occasion de souligner que l'ancienne et l'actuelle majorité n'ont ni la même gestion ni la même vision des finances publiques. Pas la même conception de l'utilisation des deniers publics, pas la même manière de préparer l'avenir des générations futures !

Quelques chiffres suffisent pour le démontrer, surtout si on les met en perspective.

D'un côté, hier, avec l'ancienne majorité, jusqu'en 2011, on aura eu **l'adoption de mesures de hausses fiscales** qui auront eu des conséquences, y compris en 2012 puisqu'elles sont directement responsables de deux tiers des 22,3 milliards de recettes fiscales nouvelles pour l'année 2012.

On aura eu aussi **l'aggravation du déficit structurel** depuis 2002, situé à 4,5 % en moyenne, mais avec un pic en 2011 de 5,1 %.

On aura aussi eu **l'aggravation des dépenses publiques**, avec une augmentation chaque année en moyenne de 1,7 %. Cela d'autant plus que, chaque année, il y aura eu **dérapage, en gestion, des dépenses** ! Les chiffres de la Cour des comptes sont éloquentes !

- 2009, crédits de paiement inscrits en LFI : 379 Mds €, en LFR : 409 Mds.
Augmentation : + 30 Mds !
- 2010, crédits de paiement LFI : 379,4 Mds, en LFR : 415,9 Mds €.
Augmentation, + 36 Mds !
- 2011, crédits de paiement LFI : 368,5 Mds €, en LFR : 379,6 Mds €, soit encore une augmentation de + 11 Mds par rapport aux prévisions.

Dérapages, non-respect des prévisions, insincérité donc des lois de finances initiales : telles ont été les caractéristiques des gestions budgétaires d'hier, mes chers collègues. Cela devrait, à tout le moins, inciter l'opposition d'aujourd'hui à une humilité certaine lorsqu'elle en appelle à faire des économies, alors que sa propre gestion fut celle d'une dérive budgétaire – dérive budgétaire d'hier qui, par ailleurs, s'est doublée d'une aggravation sans précédent de la dette publique et d'une injustice fiscale accrue.

Aggravation de la dette publique, oui, avec + 600 milliards d'euros de dette en plus cumulés sur 5 ans ! Et la dette publique a même doublé de 2002 à 2012, passant de 900 milliards à 1 800 milliards d'euros !

Mais **injustice fiscale** aussi et surtout, avec des mesures fiscales qui ont profité aux plus riches et ont privé durablement l'Etat de recettes qui lui manquent cruellement aujourd'hui. Nul n'a oublié le symbolique et scandaleux bouclier fiscal dont la Cour des comptes estime à 3,6 milliards d'euros le coût pour nos finances publiques ! Tout cela pour faire plaisir aux plus fortunés. Telle fut la réalité d'hier.

Depuis un an, l'actuelle majorité mène une autre politique et a vraiment engagé le redressement des comptes publics, avec un double impératif systématiquement poursuivi : l'utilité pour nos concitoyens de chaque dépense publique, et la justice sociale et fiscale pour toute nouvelle recette !

Avec notre majorité, les résultats, déjà perceptibles, s'observent dans ces comptes 2012, où l'on a un **déficit budgétaire** ramené de 5,3 % du PIB en 2011 à 4,8 % en 2012, soit - 0,5 % de PIB de réduction dans un contexte de stabilité de l'activité économique. Cela équivaut, en chiffre absolu, à une réduction de 4 milliards d'euros ! Fait marquant de l'exercice 2012 d'ailleurs : si le déficit d'exécution 2012 est certes plus lourd de 8,4 Mds € que celui prévu en loi de finances initiale, c'est à une baisse des recettes de 8,3 Mds qu'il le doit, et non pas à un dérapage des dépenses qui elles, au contraire, auront été tenues ! Cela doit être souligné.

On a aussi **une baisse des dépenses de l'Etat** de 300 millions d'euros : du jamais vu ! Tout cela grâce à des mesures supplémentaires de gel des crédits budgétaires (1,5 Md d'euros dès l'arrivée de l'actuelle majorité), à de nouvelles recettes et à des crédits mis en réserve et pas débloqués. L'exercice, certes, est ardu mais il aura, pour la première fois depuis longtemps, été mené à bien ! Et, fait significatif, il l'aura été en même temps qu'un ralentissement des dépenses d'assurance maladie (avec une diminution de 0,9 Md d'euros de consommation de soins par rapport à l'objectif initial voté).

Donc, mes chers collègues, même dans un climat récessif, même avec le boulet aux pieds de la dette et de sa charge que la Droite nous a laissé, les chiffres de cette loi de règlement pour 2012, véritable compte administratif de l'exercice écoulé, soulignent une inflexion de bon sens dans nos comptes budgétaires, inflexion née de la politique budgétaire de redressement, de sérieux et de crédibilité financière que le Gouvernement, Monsieur le Ministre, a proposée et que notre majorité a soutenue. Comme elle soutiendra bien sûr par son vote positif ce projet de loi !